

UNION DES SYNDICATS D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Service technique



Syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette

Renaturation de l'Ardon Commune de Vaucelles-et-Beffecourt

Compte-rendu de la réunion de chantier 27 août 2019

Departementale Doy, 02000 vaucelles-et-beliecourt		Lieu:	Départementale D65, 02000 Vaucelles-et-Beffecourt
---	--	-------	---

Maître d'ouvrage :	Maître d'œuvre :	Entreprises:
Syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette	Union des Syndicats d'aménagement et de gestion des milieux aquatiques	Lot 1 : FORETS & PAYSAGES Lot 2 : FORETS & PAYSAGES

Nom, Prénom :	Organisme :	Présent	Excusé
LEBEL Béatrice	Présidente du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette	٧	
LEBASTARD Jean-Luc	Vice-Président du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette	٧	
FRAISE Mathieu	Maire de la commune de Vaucelles-et-Beffecourt		٧
LAURENT Sébastien	Entreprise Forêts & Paysages	٧	
FALCONNET Madisone	Agence de l'eau Seine-Normandie		٧
ALAVOINE Jean-François	Agence Française pour la Biodiversité		٧
MOIRE Pascal	Agence Française pour la Biodiversité	٧	
FELZINGER Guillaume	Agence Française pour la Biodiversité		٧
TUAUX Sophie	Agence Française pour la Biodiversité		٧
FRIMIN David	Conservatoire d'espaces Naturels de Picardie	٧	
TETU Christopher	Technicien du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette	٧	
PERDEREAU Pascal	Technicien du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette	٧	
PACAUD Geoffrey	Union des syndicats de rivières	٧	
LARGET Jonathan	Union des syndicats de rivières	٧	
GOETGHEBEUR Clément	Union des syndicats de rivières	٧	

Cette réunion concerne les travaux de renaturation de l'Ardon entrepris par le syndicat du bassin versant de l'Ardon et de l'Ailette sur la commune de Vaucelles-et-Beffecourt. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise FORETS & PAYSAGES (59) pour le Lot 1 (renaturation de l'Ardon) et pour le lot 2 (mise en défens : clôtures et abreuvoirs).

AVANCEMENT DE L'ENTREPRISE:

Les travaux de terrassements ont débuté semaine 34 et se déroulent dans de bonnes conditions météorologiques. Les prochains jours seront essentiellement consacrés aux terrassements du nouveau lit de l'Ardon.



Panneau de chantier à l'entrée du site



Zone de stockage des déblais en rive gauche du tracé actuel



Terrassements en cours en zone de méandre – vue depuis l'amont

Il a été constaté la mise en place de banquettes en pied de berge sous forme de marche, ce qui ne correspond pas aux prescriptions du maître d'œuvre et au CCTP.



Secteur à reprendre par l'entreprise

Le maître d'œuvre a donc demandé à l'entreprise la suppression de ces banquettes et une reprise des talus en pente douce depuis le pied de berge conformément au CCTP et à la réunion de piquetage. Le premier méandre réalisé par l'entreprise a été pris en exemple pour la suite du terrassement.



Secteur pris en exemple pour la suite du terrassement

Pour rappel:

Les autres aménagements (mares, clôtures, abreuvoirs, pont dalot et passerelle) seront piquetés ultérieurement avec les personnes concernées : CEN de Picardie, éleveur bovin, commune de Vaucelles,

Une fois le nouveau lit de l'Ardon créé, la mise en eau se fera progressivement en 3 fois (3 jours) afin de limiter le départ de matières fines, conformément aux recommandations de l'AFB.

Parallèlement, une pêche de sauvegarde à l'électricité pourra être envisagée dans le lit actuel de l'Ardon afin de prélever un maximum de poissons restés bloqués dans d'éventuelles poches d'eau. La Fédération de pêche de l'Aisne sera avertie le plus tôt possible afin de caler conjointement cette pêche de sauvegarde.

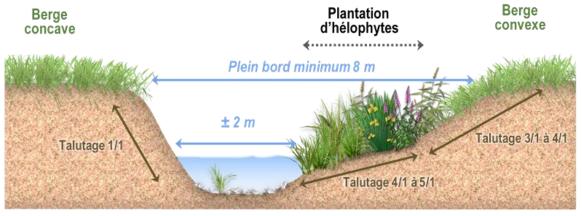
A REALISER PAR L'ENTREPRISE:

Les travaux de terrassements sont à poursuivre vers l'aval conformément au CCTP et selon les prescriptions suivantes :

La largeur du lit en base est d'environ 2m et la largeur du lit de plein bord est de 8m minimum.

La pente des talus est variable en fonction des secteurs (rectiligne ou méandre).

En zone de méandre, la pente du talus sera de 1/1 en partie concave et de 3 à 5/1 en partie convexe avec une rupture de pente passant d'une pente très douce (4 à 5/1) à douce (3 à 4/1), afin de permettre une meilleure implantation des hélophytes en pied de berge, conformément aux schémas ci-dessous :



Profil en travers type du nouveau lit à créer en zone de méandre (schéma)

En secteur plus rectiligne, l'entreprise veillera à créer des berges en pente douce (2 à 3/1) au niveau des 2 rives.

L'entreprise veillera à conserver un maximum d'arbres et souches stables en haut de berges.

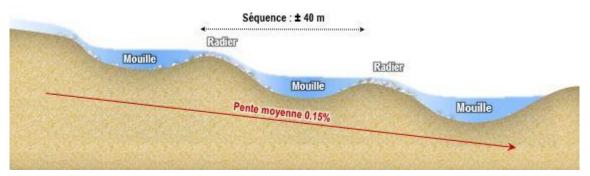
Afin de diversifier les écoulements et les habitats, des souches seront également installées en pied de berge.

La hauteur moyenne des berges est d'1,50 m et pourra varier de 20 à 30 cm en fonction des secteurs, comme notamment pour permettre le débordement dans les zones de roselières en cas de montée des eaux.



Schéma type de l'hydromorphologie du nouveau lit

Le profil en long du nouveau lit devra respecter une pente moyenne de 0.15 % en alternant des zones de pente plus douce et d'autres de pente plus marquée : séquence radier – mouiller environ 40 m.



Profil en long du nouveau lit

L'entreprise veillera à créer un lit et des berges à l'aspect naturel et aux courbes bien arrondies sans forme anguleuse.

Un ensemencement rustique des talus sera réalisé de façon progressive, après validation du tracé et des sections par le maître d'œuvre. Préalablement, un saupoudrage de terre végétale devra être réalisé sur la partie argileuse avant ensemencement. La composition du mélange grainier est fonction des caractéristiques des berges. La préconisation est détaillée dans les tableaux ci-dessous :

Mélange grainier - bas de berge	Proportion
Fétuque élevée - Festuca arundinacea	40%
Fétuque demi-traçante - Festuca rubra tricophylla	20%
Baldingère - <i>Phalaris arundinacea</i>	30%
Agrostide vulgaire - Agrostis capillaris	5%
Pâturin commun - <i>Poa trivialis</i>	5%

Mélange grainier - berge ombragée	Proportion
Fétuque rouge - Festuca rubra	30%
Fétuque demi-traçante - Festuca rubra tricophylla	20%
Fétuque élevée - Festuca arundinacea	30%
Agrostide vulgaire - Agrostis capillaris	10%
Pâturin commun - <i>Poa trivialis</i>	10%

Mélange grainier - berge ensoleillée	Proportion
Fétuque rouge - Festuca rubra	10%
Fétuque demi-traçante - Festuca rubra tricophylla	30%
Fétuque élevée - Festuca arundinacea	30%
Ray grass - Lolium perenne	20%
Pâturin commun - <i>Poa trivialis</i>	10%

De plus, un nettoyage du haut de berge devra être réalisé par l'entreprise.

REMARQUES, OBSERVATIONS:

- Le chantier aura une durée prévisionnelle de 3,5 mois.
- Pour faciliter les relations entre les différents partenaires associés dans le projet de renaturation de l'Ardon, veuillez trouver ci-dessous les coordonnées de ces derniers :
 - Sébastien LAURENT Entreprise Forêts & Paysages07.76.01.80.28

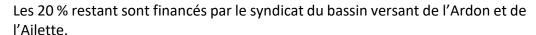
 - Christopher TETU technicien du syndicat de l'Ardon et de l'Ailette : 06.82.13.55.14

COUT ET FINANCEMENT

Le coût des travaux de la tranche 1 est de 134 266,00 € H.T, répartis de la façon suivante :

- Lot 1 (renaturation de cours d'eau): 124 661,00 € H.T
- Lot 2 (mise en défens de cours d'eau) : 9 605,00 € H.T

La réalisation de ces travaux est possible grâce au soutien financier à hauteur de 80% de l'Agence de l'eau Seine Normandie.





LIEU ET DATE DE LA PROCHAINE REUNION:

La prochaine réunion est prévue le **mardi 3 septembre** à **9H00**, directement sur le site des travaux à Vaucelles et Beffecourt.

Le service technique,



